

Lors du Bureau Communautaire du 21 mai 2024, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2024.BC05.01	Travaux sur le réseau d'eau de l'EHPAD	Approuvée
2024.BC05.02	Avenant au lot n° 7 du marché de construction de l'hôtel d'entreprises II	Approuvée

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 21 mai 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 26 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Travaux sur le réseau d'eau de l'EHPAD

Le Président expose que le réseau d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD est confronté à plusieurs problématiques, une difficulté d'acheminement de l'eau chaude jusqu'à certaines chambres, des fuites très récurrentes sur les tuyaux en cuivre et une méconnaissance de l'installation.

C'est pourquoi il a commandé un diagnostic complet du réseau en 2023 qui a été réalisé par la société de maintenance de la chaufferie DALKIA en compagnie de la société OFIS (Office d'Ingénierie Sanitaire).

Le rapport met en lumière de nombreux dysfonctionnements et recommande la réalisation de travaux, comme la suppression de nombreux bouclages ou de bras morts, le changement de robinetteries ou encore l'installation de vannes d'équilibrages. Un nouveau réseau sera ainsi créé.

Suite à ce rapport une procédure de mise en concurrence des entreprises a été réalisée en avril et seule la société Dalkia a déposé une offre dont le montant estimatif des travaux s'élève à 135 707.74 € HT.

Ce montant a été inscrit au budget 2024 du budget annexe « bâtiment EHPAD ».

Le Président demande aux membres du bureau d'approuver cette offre afin de pouvoir entamer les travaux.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'offre présentée par la société DALKIA pour la réalisation des travaux de réseau d'eau de l'EHPAD pour un montant estimatif de 135 707.74 € HT
- **D'AUTORISER** le président à signer l'offre avec la société DALKIA et tous les actes y afférents

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 21 mai 2024 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 26 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Serge, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Avenant au lot n°7 du marché de construction de l'hôtel d'entreprises II

Vu la délibération du 22 avril 2022 attribuant les marchés de construction de l'hôtel d'entreprises II

Vu la délibération du 12 décembre 2023 approuvant les avenants aux lots n°1, n°2 et n°8

Dans le cadre de la construction et des aménagements spécifiques de l'hôtel d'entreprises agroalimentaires II à Seissan, des modifications du marché sont rendues nécessaires sur le lot n°7 « sols résine ». En effet il convient de mettre en œuvre un revêtement PU ciment dans certaines pièces et de faire un ragréage des « faux niveaux » autour des siphons.

Cet avenant entraîne une plus-value sur ce lot de 18 389 € HT soit un montant total du lot qui s'élève désormais à 109 172.98€ HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant au lot n°7 « sol résine » entraînant une augmentation du montant du marché de 18 389,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant avec la société EUROTIP et tous les actes y afférents.

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,
Le Président,

François RIVIERE